



INTERCO ILLE ET VILAINE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



ACTUALITÉS - INTERCO 35

ÉDITO

Cher.e.s agent.e.s,

Depuis le 27 février 2025, c'est avec un profond sens des responsabilités que je m'engage sur les fonctions de Secrétaire Générale Départementale d'INTERCO 35. Je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre confiance. Cette mission, je l'aborde avec détermination et avec la conviction que notre engagement collectif est plus que jamais essentiel.

Nous traversons une période où les réformes impactant la fonction publique se multiplient, et nous devons redoubler de vigilance !

De nouvelles mesures concernant les arrêts maladie et les conditions de travail des agents sont en discussion.

La CFDT rappelle un principe fondamental : se soigner n'est pas un privilège, c'est un droit et exige des mesures concrètes pour protéger les agents et garantir des services publics de qualité.

Restons mobilisés pour obtenir des avancées !

Fanny LEFAUCHEUR
Secrétaire générale
CFDT Interco 35



L'INDEMNISATION DES AGENTS EN ARRÊT MALADIE RÉDUITE À COMPTER DU 1^{ER} MARS

Réduction de l'indemnisation des agents en arrêt maladie de 100% à 90% à partir du 1er Mars 2025.

En cas de congé maladie ordinaire (CMO), le traitement indiciaire était jusqu'alors versé intégralement par l'employeur pendant 3 mois puis réduit de moitié les 9 mois suivants.

L'article 189 de la LOI n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 parue au Journal Officiel du 15 février réduit cette indemnisation des congés maladie ordinaire lors des 3 premiers mois de 100 % à 90 %.

La réduction de l'indemnisation s'applique aux CMO accordés à compter du 1er mars 2025.

La diminution de l'indemnisation influe sur les autres éléments de rémunération qui sont versés dans les mêmes proportions que le traitement (NBI notamment).

À l'inverse, elle est sans incidence sur le supplément familial de traitement (SFT) qui est conservés en totalité durant le CMO.

Concernant le sort du régime indemnitaire, il convient de se référer aux règles de modulation inscrites dans la délibération.

Une modification par voie réglementaire est attendue pour transposer cette réduction de l'indemnisation aux agents contractuels de droit public.



La position de la CFDT :

Pour la CFDT, « **P'application de la baisse de l'indemnisation des arrêts maladie (...) est inadmissible**, d'autant plus inadmissible qu'elle vient quelques mois à peine après la signature d'un accord Prévoyance qui engage les signataires à améliorer la couverture existante ! », et le gouvernement veut « faire des économies sur le dos des collègues qu'un médecin aura jugé nécessaire de mettre en arrêt maladie ».

Pour la CFDT hors de question de baisser les bras et de s'avouer vaincu. Le Gouvernement doit revenir sur sa décision lors d'une prochaine loi de finances ou engager des négociations pour que la prévoyance complémentaire compense cette perte de rémunération.

SE FORMER C'EST ÊTRE ACTEUR DE SA CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

La formation est au cœur de l'engagement CFDT : mieux connaître ses droits, agir et s'émanciper.

Cela commence avec "Nouveaux élus CST", les 20 et 21 mars 2025, prévention et gestion du stress le 24 avril 2025, etc ...

Se former, c'est se donner les moyens d'agir et de défendre un service public de qualité. Rejoignez-nous !

Retrouvez notre catalogue de formations en scannant ce QR code

**Catalogue
de formation
2025**



S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS

9^{ème} CONGRÈS D'INTERCO 35



27 FÉVRIER 2025

SALLE DE LA ROTONDE

CDG 35 THORIGNÉ FOUILLARD

► UN 9^{ÈME} CONGRÈS DENSE ET NOVATEUR !



26 SECTIONS du syndicat ont participé à ce 9^{ème} congrès du syndicat qui s'est déroulé le 27 février 2025 au CDG 35 à Thorigné-Fouillard. (126 personnes présentes, invités compris)



Cette journée était destinée au congrès statutaire par la validation des nouveaux statuts du syndicat, puis au congrès ordinaire par la présentation du bilan d'activité et financier de ces 4 dernières années et par les orientations 2025-2029. Des interventions de la fédération Cfdt Interco, de l'union départementale Cfdt 35, des retraités et de nos partenaires ont dynamisé la journée. La matinée s'est clôturée par la présentation des candidats au conseil syndical.

Présentation des Statuts
Françoise Kermarec



Présentation du bilan d'activité
Jean-Marie Beauvir



Présentation du bilan financier
Isabelle Deme Nedelec



Présentation de la Fédération
Ingrid Clément



Présentation de l'URI
Wilfried Lemaréchal



Présentation de l'UTR
Henri Brault



Présentation des sections
Jean-Renaud Aebi



Présentation des orientations 25-29
Fanny Lefaucheur





A l'issue de la matinée et des votes du midi, le nouvel exécutif a été élu. **Félicitations aux 28 nouveaux conseillers syndicaux élus**, dont la nouvelle secrétaire générale Fanny Lefaucheur, la trésorière Isabelle Deme-Neledec et le responsable syndicalisation Raphaël de Cortes.

Après la validation des orientations 2025-2029, s'est tenu une **table ronde sur le thème de la syndicalisation des jeunes** avec des représentants du syndicat Cfdt Interco 78, *Hans Weiller SG Interco 78 et Guillaume Chaillet référent jeune Interco 78*, de la fédération Cfdt Interco, *Sophie Le Port secrétaire nationale en charge du syndicat et du renouvellement militant ainsi que le responsable syndicalisation Interco 35*, Raphaël de Cortes.



Le congrès s'est clôturé par l'intervention de notre nouvelle secrétaire générale sous un format novateur « discours et vidéo IA », un des sujets que nous devons aborder lors de ce mandat. En outre, le syndicat a fait le choix d'attribuer **un don de 500€** à une association choisie lors du congrès par les 126 participants ! Il s'agit de **APF France Handicap** !



Enfin, le syndicat souhaite remercier les militants et adhérents présents, les syndicats Interco présents (Interco 22, 29, 49, 53, 56 et 78), la fédération Cfdt Interco, l'Union régionale Interprofessionnelle Bretagne Cfdt, le syndicat UTR 35, l'Union départementale 35, le syndicat Cfdt éducation formation recherche publiques 35, le syndicat Cfdt santé sociaux 35 ainsi que nos partenaires, Isula Vacances, Macif, MNT, UP Coop et Zénora



LA PARTICIPATION EMPLOYEUR À LA MUTUELLE

UN ENJEU MAJEUR POUR LES AGENTS TERRITORIAUX DE L'ILLE-ET-VILAINE

La participation de l'employeur à la mutuelle des agents territoriaux est un levier important pour améliorer les conditions de travail et la qualité de vie des agents. Pour que cette mesure soit pleinement efficace, il est nécessaire pour les collectivités de poursuivre le dialogue avec les agents et de s'adapter à leurs besoins.

► Une obligation légale et un choix politique

Depuis la loi n°2022-581 du 20 avril 2022, les employeurs publics ont l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. Le CDG35 va lancer un appel d'offre pour un contrat groupe dans le courant du premier semestre. Dans ce contrat, plusieurs niveaux de garantie seront proposés aux agents suivant leur âge.

Le syndicat CFDT Interco35 espère que cette procédure permettra d'aboutir à une mutuelle abordable et offrant des garanties intéressantes pour les agents. Dans le cas où votre collectivité ne rejoindra pas

le contrat du CDG35, elle aura tout de même l'obligation de participer aux mutuelles labellisées des agents.

Les collectivités devront également définir leur niveau d'engagement sur cette nouvelle aide aux agents. En effet chaque employeur fixera librement le montant de sa participation en soutien de ses agents. A ce jour, le montant de participation minimum est de 15,00 € brut.

► Une opportunité d'activer le dialogue social

Cette démarche représente une opportunité pour renforcer le dialogue social. En impliquant les représentants du personnel et ses sections, la CFDT entend contribuer à une amélioration des conditions d'emploi des agents de la FPT.

► Des défis à relever

La mise en place de cette participation soulève plusieurs défis :

- **Le choix de la mutuelle** : CDG 35 ou labellisation, laquelle sera la plus adaptée aux besoins des agents ?

- **L'information des agents** : les agents doivent être informés de manière claire et transparente sur les modalités de cette participation et sur les garanties offertes par la mutuelle contractualisée.

- **Le montant de la participation** : les agents devront avoir un réel avantage financier pour rejoindre la proposition de la collectivité.

La CFDT INTERCO35 estime que la participation minimum de 15€ ne sera pas suffisante pour financer convenablement une mutuelle santé. La CFDT demande aux collectivités de proposer plus que des minimas sociaux à leurs agents.

Pour toute question ou pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le syndicat CFDT Interco35 ou éventuellement la section syndicale de votre collectivité.



PORTRAIT DE MILITANT



Peux-tu te présenter ?

Bonjour, je suis Myriam Berton, aide soignante à l'Ehpad la Claire Noé, à Thorigné Fouillard, depuis 2012, en tant que contractuelle pendant 6 ans puis stagiaire en 2018 et enfin titulaire en 2019.

Quel est ton parcours syndical ?

Je me suis syndiquée à la Cfdt en 2020 pour être accompagnée et connaître mes droits.

Les négociations pour la prime Ségur et grand âge étaient en cours pour les Ehpad de la fonction publique territoriale.

En 2022, avec d'autres agents de l'Eh-

pad, adhérents de la collectivité de Thorigné Fouillard, nous avons créé une section Cfdt. Nous avons le désir de défendre les intérêts des agents des différents services et les accompagner.

J'ai été nommée secrétaire adjointe.

La section tient une permanence en mairie un vendredi par mois.

Lors des élections des CST de décembre 2022, la liste cfdt a été élue, j'étais tête de liste.

Je siége au CST et à la F3SCT.

Depuis octobre 2024, je suis permanente à interco les jeudis, en tant que référente de secteur.

Je suis également nouvellement élue au conseil syndical.

En quoi consiste tes missions ?

Accompagner les sections et les CST et répondre à leurs questions.

Sur le terrain, des RIS (réunions d'information syndicales) sont proposées aux agents des collectivités.

Plusieurs thèmes sont abordés et les agents ont la possibilité de poser des questions diverses.

Que t'a apportée la cfdt ?

Depuis que je suis militante à la CFDT, j'ai acquis de nombreuses connaissances, tant sur les droits des agents que sur l'importance de l'engagement pour garantir leur bien-être au travail.

La cfdt porte les valeurs qui me tiennent à cœur. Lutter contre toutes les formes d'exclusion, de discrimination, de sexisme et de racisme.

Ces valeurs sont en adéquation avec mon mode de pensée.

SYNDICAT CFDT - INTERCO 35

10 Boulevard du Portugal

35 200 RENNES

Tel : 02 99 86 34 70 // Mail : interco35@interco.cfdt.fr

Rédaction : Jean-Marie BEAUVIR, Isabelle DEMÉ-NEDELEC,

Myriam BERTON, Fanny LEFAUCHEUR, Samuel ALLAIN,

Raphaël de CORTES, Anne-Marie HERVÉ, David MAUNY

Mise en page : Dominique PINGOT-TEXIER

NOUS SUIVRE >>>>>>



CFDT interco35



cfdt_interco_35



cfdtinterco35.fr

REJOIGNEZ-NOUS !

J'adhère en ligne



Exemplaire remis à titre gratuit - IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique